

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1846

Artikel: Le marché malmené par la réalité : chemins de fer, déchets, eaux usées, électricité, restauration, médicaments... : pourquoi ces exceptions à la loi de l'offre et de la demande?
Autor: Erard, Lucien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chefe de notre diplomatie de poursuivre les négociations en cours sur huit dossiers différents en affirmant qu'elle veut autre chose.

Micheline Calmy-Rey constate qu'il devient ardu de négocier avec 27 pays. L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, qui accroît les compétences du Parlement européen, compliquera encore les choses. Mais le plus difficile n'est pas là. Bruxelles demande avec insistance que les accords présents et futurs soient évolutifs (DP 1806), qu'ils s'adaptent automatiquement aux nouvelles normes communautaires. Cette exigence d'alignement est inacceptable pour la Suisse.

Les europhiles, et notamment ceux du Nomes, affirment que

la souveraineté de la Suisse serait mieux sauvegardée en participant, de l'intérieur, à l'élaboration des règles européennes. Les propos de Micheline Calmy-Rey ne sont guère différents. Mais cette argumentation de nature politique peine à convaincre l'opinion. Nos relations avec Bruxelles sont essentiellement jugées en fonction des avantages matériels qu'elles nous procurent. Et comment prouver que l'adhésion nous serait favorable lorsque l'économie suisse martèle le contraire? Malgré les meilleurs arguments politiques possibles, rien ne bougera sans un changement de discours des porte-parole de l'économie.

Un tel retournement n'est pas exclu. On peut imaginer que les banques, harcelées par les

attaques contre le secret de leurs affaires, voient un avantage, tout en restant en Suisse, à jouir des mêmes droits que les banques européennes. Les assureurs vie leur feraient écho, attirés par l'épargne de 500 millions d'Européens (DP 1773). Ils seraient suivis par les électriciens qui peinent à trouver un accord avec Bruxelles. Les chimiques pourraient tourner casaque le jour où la loi suisse supprimera leur protection en adoptant sans exception le système régional des brevets (DP 1730).

Micheline Calmy-Rey, en accord avec le Conseil fédéral, ne pourra ouvertement montrer son audace que lorsque toutes ou quelques-unes de ces hypothèses seront devenues réalité.

Le marché malmené par la réalité

Chemins de fer, déchets, eaux usées, électricité, restauration, médicaments...: pourquoi ces exceptions à la loi de l'offre et de la demande?

Lucien Erard (18 novembre 2009)

La loi de l'offre et de la demande est au cœur de la théorie économique. Plus la demande augmente et/ou l'offre diminue et plus le prix monte. Et vice et versa.

Pourtant cette loi connaît bien des exceptions. L'industrie du luxe sait qu'il faut être cher pour bien vendre. Mais il est d'autres mécanismes encore plus pervers et qui nous concernent tous: Martin Hüfner dans un article du *Temps* du 13 novembre sur l'inflation s'étonne qu'en Allemagne «*Les prix des transports progressent malgré*

la diminution de la demande». Il y voit la main d'un gouvernement qui veut réduire ses dettes. Or que peuvent faire d'autres chemins de fer, dont l'essentiel des coûts sont fixes, que d'augmenter leurs tarifs lorsque le nombre de voyageurs diminue puisque l'Etat exige des comptes équilibrés. Autre exemple, des plus classiques, celui de l'introduction, il y a quelques années, de la taxe sur les sacs poubelles en ville de Bienne. Très efficace, elle a permis de réduire de beaucoup le volume des ordures, donc le nombre de sacs achetés, ce qui a contraint

la commune à augmenter le montant de la taxe pour respecter la loi: l'élimination des déchets doit être financée par ceux qui les produisent. Là aussi, l'essentiel des coûts sont fixes, peu dépendants de la quantité de déchets à éliminer.

En y regardant de plus près, on s'aperçoit que les tâches confiées traditionnellement à l'Etat et financées par l'impôt sont précisément de celles qu'on ne peut faire payer à l'utilisateur parce qu'elles impliquent d'importants investissements ou la mise en place de services accessibles au

plus grand nombre. Cela engendre des frais élevés, mais qui varient peu en fonction de l'évolution de la demande. La mode du moins d'Etat et du moins d'impôts a conduit à la privatisation de certaines de ces tâches. Ou on tente de les mettre à la charge de l'utilisateur, croyant que ce pseudo marché en améliorera l'efficacité. Et de s'étonner que cette innovation fonctionne si mal. On peut multiplier les exemples: la taxe sur l'eau couvre les infrastructures pour l'alimentation en eau ainsi que l'élimination des eaux usées. Une réduction de moitié de la consommation n'entraînera quasi aucune économie et la taxe au mètre cube devra donc être augmentée.

Dans tous ces exemples où l'essentiel des coûts sont fixes, une augmentation de la demande augmente les recettes, donc souvent les bénéfices et permet quelquefois une baisse des prix. Mais à l'inverse, une diminution de la demande oblige à augmenter les prix. C'est le cas pour les transports en commun, la poste, mais aussi pour l'eau ou l'électricité. Plus généralement,

en période de récession, la plupart des opérateurs économiques se trouvent confrontés à la nécessité de couvrir leurs frais fixes – loyer, intérêts, assurances, publicité etc. – avec un chiffre d'affaires en diminution. Combien se risqueront à baisser leurs prix avec l'espoir de vendre plus qu'avant? Les cafés restaurants en sont un bon exemple. Les marges sur les boissons et la nourriture doivent couvrir les frais fixes – loyer, investissements – et les salaires qui, à court terme, ne varient que difficilement avec le chiffre d'affaires. On s'en sort manifestement mieux en évitant une concurrence suicidaire, d'où des prix (élevés) pratiquement partout les mêmes. Là aussi une réduction du chiffre d'affaires incite la branche à suggérer des augmentations de prix. Dans la presse écrite, lorsque le nombre de lecteurs diminue, ont fait également le même raisonnement.

Ces effets pervers, on les retrouve également dans le secteur de la santé. Un hôpital, une pharmacie, un cabinet médical ont des coûts fixes

importants. Une diminution du nombre de malades, une réduction de la durée des traitements inciteront à augmenter les prix et à prolonger les traitements.

L'industrie pharmaceutique doit répartir des coûts fixes, notamment de recherche, sur quelques produits phare. Plus la demande est forte, plus elle pourrait baisser ses prix. Mais pourquoi le faire lorsque la demande dépend des décisions des médecins prescripteurs et non du prix. Même les assurances maladie n'ont pas vraiment un intérêt économique à la diminution du prix des soins. D'où l'obligation, pour les pouvoirs publics et pour les acteurs de la santé, d'intervenir sur ces prix et sur le volume de l'offre: prix des médicaments, planification sanitaire, Tarmed, forfaits hospitaliers etc.

Le marché n'est donc pas toujours un bon régulateur. L'expérience incite à voir d'un autre œil les interventions de l'Etat. Et à manifester peu de méfiance à l'écoute des chantres du libéralisme.

Feu l'armée du Congrès de Vienne

Ce n'est pas un hasard si le réduit militaire et le secret bancaire sont simultanément dépassés par l'histoire

André Gavillet (17 novembre 2009)

Quelle cacophonie! Les cuivres sonnent faux. Chacun, à son pupitre, joue sa dissonance.

Tel le conseiller fédéral Maurer qui déclarait n'avoir pas les moyens budgétaires d'acheter une vingtaine d'avions de

combat. On a cru d'abord que, rusé, il faisait la manche. Mais l'ancien chef de l'armée, puis le chef en fonction ont déclaré contradictoirement que les nouveaux avions étaient indispensables, mais pas prioritaires. Et le rapport

présenté au Conseil fédéral sur la mission de l'armée a été renvoyé à son auteur, encadré pour la rédaction de la nouvelle mouture par une délégation du Conseil fédéral. La première version était-elle trop estampillée UDC? Mais